



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

226-2019

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 226-2019

Règlement fixant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2019.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Le règlement ci-dessus mentionné **entrera en vigueur le 23 janvier 2019** conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 22^e jour du mois de janvier 2019.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim